



Vice ou pas de la part de l'agence et du propriétaire que dois je

Par **momo_old**, le **22/11/2007** à **17:39**

bonjour, je suis sur le point d'acheter une maison qui était divisée avec une grange par le propriétaire actuel. Au compromis la maison mettait vendu avec compteur délivrant du courant (mais électricité non conforme mais pas spécifié dans le compromis mais spécifié par l'expert du taux 0). Mais voilà 15 jours avant la signature le notaire nous informe que le compteur se trouve en fait dans la grange qui ne m'appartient pas donc ce qui veut dire que je me retrouve sans compteur. L'agence se propose de me faire mettre un compteur mais sans électricité arrivant chez moi puisque EDF impose que le cosueller passe avant de tous brancher mais voilà je n'ai pas de courant pour travailler et me mettre au norme du fait que la grange est vendue et que la personne y résidant n'est pas obligée de me laisser l'accès du courant chez moi donc pas de norme pas d'attestation et donc pas de courant de plus je dois payer le cosueller de ma poche. Je pensais faire mais travaux au fur et à mesure mais voilà je vais devoir payer 2 loyers un de 700 euros et l'autre de 810 euros jusqu'en juin car nous ne pouvons pas vivre sans électricité que dois-je faire?? aidez moi